



COMPTE RENDU de la CAPD du 22 mai 2015 De premières avancées, on continue !

DÉCLARATION DES ELUS DU SNUipp-FSU 93

Voir sur le site en pièce jointe.

DEMANDE COMMUNE D'UNE NOUVELLE CAPD CONCERNANT LES EXEAT

Le DASEN s'est engagé à réunir un groupe de travail ou une CAPD courant juin après les résultats du concours CRPE-2015 pour examiner les dossiers d'exeat. Nous continuons néanmoins de nous adresser aux plus hautes instances pour faire débloquent le « verrou » des 250 sorties maximum.

VALIDATION DU MOUVEMENT 2015

3227 collègues ont participé au mouvement initial :

- 1598 ont obtenu une affectation,
- 727 sont maintenus sur leur poste,
- 902 vont être nommés au mouvement complémentaire.

16 cascades ont touché environ une cinquantaine de collègues.

Toutes les nouvelles affectations sont sur notre site depuis le 22 mai dans le dossier e-mouvement rubrique « résultats ». Vous pouvez consulter votre affectation si vous avez votre code confidentiel.

RECOURS ALLÈGEMENT DE SERVICE

Lors de la CAPD du 11 mai, le DASEN avait prévu 5 postes pour permettre les allègements de service. La pression des collègues avec leurs recours et la ténacité du SNUipp-FSU 93 ont imposé une augmentation des moyens à 8,5 postes. Mais cela reste insuffisant, l'année dernière 13 postes étaient consacrés à ces allègements.

Concernant ces recours, le DASEN a revu seulement 9 situations (dont 7 défendus par le SNUipp 93) sur 34 dossiers déposés (dont 21 portés par le SNUipp).

Nous avons dénoncé la restriction de ces allègements qui permettaient aux collègues de poursuivre leur carrière sans avoir à financer eux-mêmes cette organisation par un temps partiel.

De nombreux collègues reconnus RQTH ne rentrent plus dans ce dispositif et cela n'est ni compréhensible ni acceptable au vu de la loi de 2005.

RECOURS DISPONIBILITÉ

Le DASEN 93 a accordé toutes les disponibilités de droit mais n'a pas dérogé pour les disponibilités sur autorisation : quand les collègues n'ont pas 10 ans d'ancienneté pas d'accord de dispo.

RECOURS DÉTACHEMENT

Le DASEN 93 n'a pas dérogé pour les détachements : il prononce un avis défavorable quand les collègues n'ont pas 10 ans d'ancienneté.

RECOURS TEMPS PARTIEL

**Le DASEN n'imposera pas le 50%.
Il propose aux collègues ayant fait un recours 80% annualisé ou 75% hebdomadaire.**

Les collègues vont être invités à la DSDEN 93 pour une présentation du dispositif de l'annualisation du 80%.

Le 80% annualisé correspond à une période non travaillée d'environ 7 semaines et le reste du temps travaillé à 100%.

En résumé, voilà à quoi va ressembler cette nouvelle organisation :

5 collègues demandant un 80 %, de la même circonscription ou d'une circonscription proche, vont être regroupés pour « s'auto-compléter » et avoir une période d'environ 7 semaines non travaillée. Quatre collègues garderont leur poste et le cinquième collègue complètera les périodes non-travaillées des quatre autres.

L'administration va recevoir les collègues concernés par groupe de cinq pour leur faire cette proposition. En cas de refus de leur part, les collègues pourront bénéficier d'un 75% hebdomadaire.

Ce dispositif ne sera proposé qu'aux adjoints en classe banale. Les collègues affectés en CLIS, UPE2A..... se verront proposer un 75 % hebdomadaire.

En cas de difficulté n'hésitez pas à nous contacter.

Les 10 élus SNUipp-FSU 93 à la CAPD (titulaires et suppléants)

Caroline MARCHAND, Rachel SCHNEIDER Catherine DA SILVA, Emilie GARCIA, Stéphanie FOUILHOUX, Joël COUVE, Brigitte POMMIER, Maryse DECHATRES, Nathalie PANIER, Frédérique BLOT.